



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2017
DELIBERATION N° : 2017.03.04

OBJET : DENOMINATION DU ROND-POINT DE LA ROUTE DE CAUSANS

NOMENCLATURE : 8 – Domaines de compétences par thème / 8.3 – Voirie

Date de convocation :
30 Mai 2017

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Représentés : 07
Non représentés : 00

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil dix-sept, le SIX JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : JC.AILLOT - GA.FLEURY - G.CLEMENSON – A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA – Adjoint - M.CHRETIEN - A.SCIACQUA-LERIDON – C.ORTIZ - PR. MARTIN - H.FAURE - L.CHAVANY - G.RATAJEZAK - P.RELING - T.VERMEILLE – M.CFOLIO - L.BUFFA - P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE - P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés :

L.BISCARRAT – Maire par JC.AILLOT / C.MAFFRE par GA.FLEURY
S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / S.CAPPEAU-FREJABUE par A.DEL BASSO
E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON / A.PERIN par H.FAURE
S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

Secrétaire de séance : Laurence CHAVANY

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Par courrier du 3 Avril dernier, l'association des ACPG - CATM - TOE et Veuves de JONQUIERES présidée par M. Robert COLOMB, sollicite que le rond-point situé sur la route de Causans soit baptisé « rond-point des Anciens Combattants ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de cette association eu égard à l'intérêt de mettre en valeur un aspect symbolique de notre Histoire.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Jean-Claude AILLOT, Adjoint aux affaires générales,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par l'association des ACPG - CATM - TOE et Veuves de JONQUIERES portant sur la dénomination du rond-point situé sur la route de Causans,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en valeur un aspect symbolique de notre Histoire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

M. 2017 -

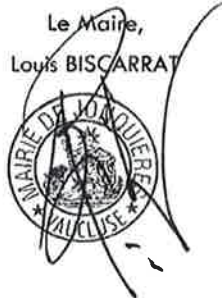
Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le **9 JUIN 2017**
ID 084-218400562-20170606-2017_03_4-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 JUIN 2017** N° : **2017.03.04**

- 1° - **PROCEDE** à la dénomination officielle du rond-point situé sur la route de Causans ainsi qu'il suit :
ROND-POINT DES ANCIENS COMBATTANTS
- 2° - **CHARGE M.** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 7 juin 2017,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 15 / 06 / 2017 à :

- . Assoc. anciens combattants
- . Urbanisme → Domier
→ SIG
- . DST